Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260120-0520012026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2026

Référence
05/20/01/2026

Objet de la délibération
Subvention 2026 - Redadeg

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	8

Date de la convocation
12/01/2026

Date d'affichage
12/01/2026

Vote
A la majorité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 21/01/2026

Et

Publication ou notification du : 21/01/2026

L' an 2026 et le 20 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, Mme MOSINSKI Annie, Mme LEMAIRE Brigitte, M. ASCHENBRENNER Marc, M. BELLEC Sébastien, M. MARQUET Goulwen.
Excusés : Mme COUTELLER Angélique, Mme GUILLANIC Floriane, M. KERDAVID Yvann, M. LE BELLEGO Mathieu.

A été nommé secrétaire : M. LE LAIN Jean-Luc

Objet de la délibération : Subvention 2026 - Redadeg

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de subvention par l'association Redadeg qui organise une course de relai du 8 au 16 mai 2026 pour soutenir la langue bretonne. Il s'agit d'acheter un ou plusieurs kilomètres de course pour un montant unitaire de 250,00 €.

Le parcours passera la nuit du 10 mai à Plouray, venant de Trégornan et allant en direction de l'Abbaye de Langonnet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention comme suit :

Association non Plouraysienne
Redadeg = 250 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/01/2026
Le Maire, Michel MORVANT

MAIRIE DE PLOURAY (Morbihan)